

La corruption, un crime transfrontalier dont la lutte requiert une étroite collaboration entre les différents pays

Actualité Maroc

Posté par: Administrateur

Publié le : 24-10-2011 01:06:53

La corruption est un crime transfrontalier, dont la lutte requiert, à la fois, une bonne volonté et une étroite collaboration entre les différents pays et instances internationales concernées, ont souligné dimanche à Marrakech, les participants à la 5ème conférence annuelle de l'Association internationale des autorités anti-corruption (IACAA).

Les participants à une séance plénière organisée dans le cadre de cette manifestation de deux jours, placée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, ont indiqué que seul un niveau élevé de coopération et de coordination permettra à la communauté internationale d'atteindre des objectifs satisfaisants en matière de lutte contre ce fléau.

Tout en mettant l'accent sur les divergences existant entre les cadres juridiques et légaux des pays, les conférenciers ont estimé indispensable de doubler d'efforts en vue de l'adaptation des législations nationales aux conventions internationales en la matière et ce, dans l'optique de donner plus d'efficacité et d'efficience aux différentes actions menées par les Etats.

Ils ont, dans ce contexte, appelé les pays à adopter de nouvelles législations à même de renforcer l'incrimination de la corruption ainsi que toutes les autres infractions à caractère financier (fraude, blanchiment d'argent), estimant que seul le raffermissement de la coopération bilatérale et multilatérale permettra de surmonter toutes les difficultés rencontrées dans ce domaine.

Les conférenciers se sont prononcés aussi en faveur du renforcement des échanges d'informations, tout en accordant un intérêt particulier à l'identification des domaines dits à "haut risque", la promotion de la recherche, le partage de connaissances et d'expériences en vue de la détection de cas précoces de corruption, faisant observer que la lutte contre la corruption et la dépravation est un combat de longue haleine qui nécessite persévérance et plus de vigilance.

"Aucun pays ne peut gagner individuellement le combat contre la corruption, c'est pourquoi il est temps pour les Etats d'engager une réflexion sérieuse sur les moyens à mettre en oeuvre pour asseoir les bases d'une coopération édifiantes dans ce domaine", ont-ils souligné, plaidant en faveur du renforcement des moyens d'enquête, de suivi, de contrôle et de la promotion d'une bonne communication entre les différentes instances internationales spécialisées, notamment les bureaux d'enquête.

Ils ont aussi jugé nécessaire de favoriser les échanges d'informations concrètes, de conduire des enquêtes conjointes sur des cas de corruption et d'adopter une batterie de mesures entre les instances concernées pour un meilleur accès sécurisé à leurs bases de données respectives.

Ils ont, en outre, tenu à rappeler que le recouvrement des avoirs et des biens à l'échelle internationale demeure une procédure complexe en raison des conflits de lois nationales et du

manque de coopération de la part de certains pays.

Initiée en partenariat avec l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC), cette conférence dont les travaux prendront fin dimanche dans la cité ocre, constitue une occasion pour étudier et analyser la manière et les conditions de la mise en oeuvre des dispositions de la Convention onusienne de lutte contre la corruption ainsi que celles qui concernent le recouvrement des avoirs et des biens.

En marge des travaux de cette conférence, il sera procédé à la tenue de l'assemblée générale de l'Association Internationale des Autorités Anti-Corruption.

MAPF